



Direction Culture, Jeunesse & sports
Service Animation

PROJET PEDAGOGIQUE 2021 – 2022



Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune.

Il est fondé sur la recherche du bien-être de ces derniers, de leur épanouissement et de leur accès aux responsabilités de la vie en société.

PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs sans hébergement extra-scolaire est géré par la Ville de Tassin la Demi-Lune, représentée par son Maire, Pascal CHARMOT

Organisateur : Ville Tassin la Demi-Lune

Service Animation

Place Péragut

69160 Tassin la Demi-Lune

Directeur pédagogique de l'accueil de loisirs : Aurélien ESPINASSE

Implantation

Ecole d'ALAI

1 allée de l'étoile d'ALAI

69340 FRANCHEVILLE

Différents espaces sont occupés pour les différents temps de la journée dans le respect du fonctionnement de l'école.

Public accueillis

Les enfants accueillis sont âgés de 6 à 12 ans, résidant Tassin La Demi-Lune ou non.

36 places par jour sont disponibles.

Organisation

Les enfants sont accueillis à la journée complète, de 9h à 17h, avec repas tiré du sac.

Une garderie le matin (7h-8h) et le soir (17h-18h) est possible, sous condition.

Accueil d'enfants en situation de handicap

Avant l'inscription prendre rendez-vous avec le directeur pour une présentation de l'accueil de loisirs et voir les modalités d'intégration de l'enfant dans le groupe.

Périodes de fonctionnement

Automne du 25 oct au 05 nov 2021

Hiver du 14 au 25 fév. 2022

Printemps du 19 au 29 avril 2022

Été du 8 au 29 juillet et du 22 au 26 août 2022

L'accueil de loisirs vise à:

- Favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous,
- Participer au développement local en contribuant à l'attractivité du territoire en complémentarité des offres associatives,
- Proposer une intervention éducative complémentaire à l'école,
- Proposer des services adaptés aux enfants et aux adolescents pour leur épanouissement.

Organiser des loisirs collectifs pour les mineurs, c'est contribuer directement à leur éducation, à leur formation sportive et culturelle comme à leur socialisation.

Les objectifs éducatifs de l'accueil de loisirs de Tassin la Demi-Lune sont :

- Permettre de vivre un véritable temps de vacances en amenant l'enfant, l'adolescent à découvrir des activités, des pratiques culturelles variées,
- Favoriser le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge,
- Favoriser l'acquisition de techniques, de compétences nouvelles,
- Eduquer à la tolérance, au respect mutuel, à la solidarité, à une mixité positive,
- Promouvoir une vie collective de qualité et éduquer à la prise de décision partagée.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe est constituée d'1 directeur pédagogique qui fait partie intégrante de l'équipe d'animation. Il est accompagné de 2 ou 3 animateurs, en fonction du nombre d'inscrits, le taux d'encadrement étant fixé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les animateurs sont employés par la ville de Tassin La Demi-Lune.

Le rôle du directeur :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc).
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il associe les parents à la vie du centre.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du centre.
- Il organise l'arrivée et le départ des enfants avec le(s) directeur(s) adjoint(s).

Les animateurs se doivent de :

- Impliquer les enfants au maximum de leurs possibilités.
- Faciliter l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
- Faciliter la progression dans le groupe pour faire aboutir les conflits.
- S'informer au mieux pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe, aux parents
- S'impliquer à tout moment de la journée et se sentir en formation permanente.
- Privilégier les relations entre les enfants, les enfants et les adultes, entre les animateurs et les parents.
- Participer aux activités en tant que conseiller, facilitateur et régulateur du groupe.
- Etre le lien entre les familles et le centre.

- Jouer avec les enfants.
- Instauration d'une atmosphère de confiance et de jeu.
- Agir en qualité de formateur auprès des stagiaires.
- Respecter le travail des autres membres de l'équipe.

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (adultes et enfants), le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes adaptées à la situation.

Une réunion de préparation est prévue en amont de l'ouverture du centre

- Echange sur le projet pédagogique
- Rappel des attentes du directeur envers son équipe d'animation
- Description des locaux et des consignes d'utilisation
- Difficultés éventuelles et règles de sécurité
- Présentation du planning d'activités
- Préparation des grands jeux et activités

Les relations avec les parents

Tous les vendredis, les parents sont invités à venir découvrir les projets réalisés par les enfants, à s'exprimer sur le « livre d'or » mis à leur disposition et à échanger avec l'équipe d'animation.

Les lieux de pratique

L'accueil de loisirs bénéficie de l'accès aux structures sportives et culturelles de la ville pour la mise en place des projets et sorties :

- L'espace culturel de L'Atrium : Médiathèque et salle de spectacle
- Les complexes sportifs : Gymnases des Croisettes, des Coquelicots, des Genetières ; ainsi que le stade Dubot
- Le parc intercommunal Aquavert

Horaires	Activités
8h-9h	Garderie payante
9h-9h30	Rappel de la charte Explications de la journée Jeux de présentation
9h30-11h30	Activités variées
11h30-12h	Retour au calme Passage aux toilettes pour le lavage des mains etc...
12h-13h	Repas tiré du sac, avec possibilité de réchauffer au micro-onde, sauf les jours de sorties
13h-14h	Temps calme (livres ou repos)
14h-16h30	Activités variées
16h30-17h	Retour sur la journée et goûter
17h-18h	Garderie payante

LES ACTIVITÉS

Au cours de chaque période de vacances, les activités de l'accueil de loisirs s'articulent autour de thématiques, à la semaine, proposées aux enfants ou par eux-mêmes.

Les programmes sont établis jour par jour, afin de permettre aux familles d'avoir une meilleure lisibilité des activités proposées.

Le programme peut subir des modifications en fonction de la météo.

L'équipe d'animation, lors de la mise en place de ses activités, peut faire appel à des personnes extérieures au centre de loisirs, soit parce qu'elles sont reconnues comme compétentes dans une spécificité, soit parce qu'elles possèdent les qualifications nécessaires à la pratique de l'activité.

Les activités sont adaptées aux enfants, en fonction de leur âge.

Enfin, des sorties à la journée sont choisies en fonction du thème de la semaine ;

Les activités s'effectuent toujours dans le respect des objectifs de départ, du projet éducatif. Elles visent l'épanouissement et le bien-être des enfants.

Quelque soit la tranche d'âge des enfants, on retrouve les mêmes types d'activités mais adaptées :

- Activités sportives : découverte et/ou initiation de sports collectifs ou individuels
- Activités d'expression corporelle ou orale : jeux de groupe, danse, théâtre, jeux musicaux...
- Activités créatives, artistiques ou manuelles : pâte à modeler, peinture, fabrication d'objets avec divers matériaux ...
- Activités de découverte : environnement, sciences, culture ...
- Activités ludiques, de détente : temps calme, jeux de société, lecture, jeux libres,...

Le repas de midi est fourni par les parents.

Une possibilité de réchauffer avec un micro-onde est prévu, en dehors des jours de sortie. Prévoir un contenant adapté.

Le goûter est également fourni par les parents.

En fonction des programmes des repas partagés, préparés par les enfants peuvent avoir lieu.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

En cas d'allergies ou toute autre contre-indication alimentaire, vous devez impérativement en avvertir le service lors de l'inscription et en avvertir le directeur pédagogique le jour où l'enfant vient.

Les animateurs mettent en place des activités qui permettent à l'enfant de se réaliser, se divertir tout en veillant à sa sécurité physique, morale et affective.

Une trousse à pharmacie est à la disposition des encadrants pour assurer les premiers soins (désinfection de la blessure, pansement...).

Les médicaments sont interdits, sauf autorisation écrite des responsables de l'enfant et production de la copie de l'ordonnance médicale.

En cas d'accident nécessitant une prise en charge médicale (hospitalisation...), la Ville avvertit les parents et les services de secours conformément au Code de la Santé Publique.

Le personnel encadrant :

- Prévient en premier lieu les services de secours (SAMU 15)
- Informe la Direction du service Animation
- Contacte les parents ou toute autre personne responsable de l'enfant

COVID 19 :

L'accueil de loisirs adopte toutes les directives et consignes émanant du dernier protocole sanitaire.

Chaque enfant doit avoir un masque dans son sac. Les enfants de 11 ans ou + doivent le porter lors de déplacement et ou lors de sortie en public.

Les règles de distanciations sont respectées selon les différentes pratiques.

En cas de symptômes les parents sont conviés de venir chercher l'enfant sur le lieu d'accueil.

LES TARIFS

Nous bénéficions du soutien de la CAF du Rhône.

Quotient Familial (CAF)	QF1 de 0 à 400 €	QF2 de 401 à 800 €	QF3 de 801 à 1200 €	QF4 supérieur à 1200 €
Domicilié à Tassin la Demi-Lune				
Journée	10 €	14 €	18 €	22 €
Non domicilié à Tassin la Demi-Lune				
Journée	14 €	18 €	22 €	26 €

Des réductions peuvent s'appliquer selon critères :

- 10% pour 2 enfants inscrits
- 15 % pour 3 enfants inscrits.
- 10% pour une semaine de 5 jours d'inscription consécutifs (cumulable avec la réduction pour plusieurs inscrits).

L'EVALUATION

Le projet pédagogique fera l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative en fin d'exercice à l'aide de critères d'évaluation déterminés.

Des temps de bilans intermédiaires permettront d'assurer la mise en œuvre sur le terrain.

A la fin de chaque période une évaluation est menée par l'équipe pédagogique en répondant aux questions suivantes :

1. Les activités ont-elles mené les enfants à découvrir de nouvelles pratiques ? Ont-ils exprimés leurs intérêts / leurs avis sur celles-ci ?
2. Les enfants sont-ils restés attentifs tout au long de l'activité ?
3. Le respect des autres et les consignes ont-ils été faciles à appliquer ?
4. L'entraide a-t-elle été spontanée ?
5. De quelles manières ont-ils pu exprimer leur avis et réagir face à celui des autres ?
6. L'équipe d'animation a-t-elle fait preuve d'entente, de cohésion d'idées et de concertation ?
7. Des points sur la sécurité sont-ils à revoir ?

L'évaluation est transmise au responsable du service Animation, coordinateur du Contrat Enfance Jeunesse.